

1011 101

Séance du Conseil Municipal du 30 mars 2018

Le trente mars deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire publique, à la mairie de Saint Valery sur Somme, sous la présidence de Monsieur Stéphane Haussoulier, Maire de Saint Valery sur Somme.

■ Etat des présences :

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de :

Laurence Leraillé, absente excusée ayant donné procuration à Bernard Lefebvre Claudine Dallery, absente excusée ayant donné procuration à Stéphane Haussoulier Gilbert Cuvillier, absent excusé ayant donné procuration à Clémence Froissart-Senlis Roland Moitrel, absent excusé ayant donné procuration à Didier Gondois Nathalie Deher, absente excusée Denis Courtois, absente excusée

■ Secrétariat de séance :

Clémence Froissart-Senlis a été élue secrétaire de séance.

■ Remarques diverses

Néant

■ Décisions prises depuis la dernière séance de Conseil Municipal :

Dans le cadre de la délibération en date du 7 avril 2014, donnant délégations au Maire par le Conseil Municipal, il signale :

- Avoir signé la proposition de mission de maîtrise d'œuvre globale dans le cadre de la réfection des réseaux eau et assainissement rue des Moulins, du bureau d'études V3D pour un montant de 24 931,78€HT
- Avoir signé la proposition de mission de maîtrise d'œuvre globale dans le cadre de la réfection des réseaux eau et assainissement quai Violette et rue des Granges, du bureau d'études V3D pour un montant de 13 781,35 €HT
- Avoir signé l'offre pour les travaux de création d'une piste d'accès chantier et plateforme de montage pour la pose de la passerelle sur le contre canal de la Somme avec l'entreprise STPA pour un montant de 42 450,70 €HT.

- Avoir signé le marché de restauration des remparts supportant l'Eglise et la Place St Martin avec l'entreprise Normandie Rénovation pour un montant de 1 854 841,25 €HT sur 3 ans.
- Avoir défendu les intérêts de la commune dans le cadre de son opposition au PPRN avec le collectif des Elus et avoir autorisé l'engagement en conséquence de tout recours contentieux devant les juridictions administratives (tribunal administratif et cour administrative d'appel). Ainsi qu'avoir confié à Maître Gwendoline PAUL (Cabinet PAUL-AVOCATS 19 rue Hoche-35000 Rennes) l'assistance et la représentation de la Commune dans cette affaire, devant les juridictions administratives compétentes.

1-Vote du budget primitif 2018 et des taux d'imposition

Les conseillers municipaux ont reçu les documents présentant le budget prévisionnel pour l'année 2018. Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes des choix budgétaires pour l'année 2018, tels qu'ils sont proposés par la commission des finances, qui s'est réunie le 23 février dernier.

Les dotations n'ont pas encore été communiquées à la commune et les chiffres repris dans le projet de budget sont ceux de 2017. Toutefois, la commission s'est attachée à équilibrer le budget de fonctionnement, au regard de l'année 2017, sans toucher aux taux d'imposition.

Monsieur le Maire rappelle qu'en terme de fonctionnement, il convient de contenir les dépenses au maximum. Cela passe par une vigilance accrue sur la pertinence des dépenses et des mises en concurrence systématiques de nos fournisseurs, et des négociations régulières pour acheter au meilleur prix.

Ce travail entrepris depuis de longue date porte ses fruits puisque l'on peut considérer que la capacité d'autofinancement de la commune est en 2018 de 2 252 000 € (montant du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement - le capital des emprunts + la compensation « voirie » versée à la Communauté d'Agglomération).

Il détaille ensuite la composition de la proposition de budget soumise à l'assemblée, et préparée par la commission des finances.

Dépenses de fonctionnement :

- 011 Charges à caractère général : 811 500 € (788 500 € en 2017)
 - 606 Achats non stockés de matières et fournitures : 303 500 € (contre 290 500 € prévus en 2017)

On y retrouve les énergies, fournitures d'entretien, petits équipements, fournitures de voirie, vêtements de travail, fournitures administratives...

• 61 - Services extérieurs : 311 000 € (contre 319 000 € en 2017)

Entretien véhicules, bâtiments, maintenance.

Article 615231 – voiries : inscription de 20 000 € qui comprend, le balayage des rues, la location d'une nacelle pour Noël.

Article 615232 – réseaux: 100 000 € qui comprend les effacements de réseaux, la surveillance de l'assainissement pluvial, l'entretien de l'éclairage public.

Les autres articles reprennent pour la plupart les inscriptions de 2017.

• 62 - Autres services extérieurs : 159 000 € (contre 143 500 € en 2017)

Surtout la réinscription des montants 2017 avec quelques ajustements.

• 63 – Impôts, taxes et versements assimilés : 38 000 € (contre 35 500 € en 2017)

Ajustement par rapport à l'exercice 2017

- 012 - Charges du personnel et frais assimilés : 1 265 500 € (contre 1 279 500 € en 2017)

Ajustement par rapport à l'exercice 2017.

- **014** – Atténuation de produits : 1 021 500 € (1 017 600 € en 2017)

739111 : 1 015 500 euros (dont 870 000 € pour la voirie+ l'abondement de 20% de la Communauté d'Agglomération seront consacrés au programme de rénovation voiries, cette somme s'ajoute à celle déjà capitalisée les années antérieures pour pourvoir aux travaux prévus en 2018 : rue des Moulins, Quai Violette et rue des Granges…).

- 65 autres charges de gestion courante :324 500 € (302 000 € en 2017)
- 66 charges financières : 67 000 € (71 000 € en 2017)

Le remboursement des intérêts des emprunts est fixé à 65 000 €

Actuellement le remboursement annuel des emprunts de la commune s'élève à 167 000 € de capital et 65 000 € d'intérêts soit 232 000 €. Si on ôte de l'échéance annuelle des emprunts, celle réglée pour l'hôtel Restaurant du Cap Hornu, propriété de la commune, aujourd'hui géré par un bail emphytéotique par le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard, il reste une charge annuelle de la commune de 129 000 €.

- **67** charges exceptionnelles : 7 400 € (7 400 € en 2017)
- **022** Dépenses imprévues : 9 600 € (en 2017 : 6 800 €)
- 023 Virement à la section d'investissement : 1 595 000 € (en 2017 : 1 677 200 €)
- 042 opération d'ordre de transfert entre sections : 4 000 € (4 200 € en 2017) :

Total des dépenses de fonctionnement : 5 108 000 €

Recettes de fonctionnement:

- 013 – atténuation de charges : 70 000 € (120 000€ en 2017)

Somme totalement inscrite au 6419 - Remboursement sur rémunération du personnel dans le cadre des emplois aidés et des congés maladie

- 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses : 1 013 000 € (991 900 € en 2017)

Ce chapitre comprend les recettes de vente de concessions, les redevances pour l'occupation du domaine public, le stationnement, le reversement du budget de l'eau et de l'assainissement des charges de personnel.

73 – impôts et taxes : 1 768 000 €

Les recettes fiscales (7311) liées aux impôts locaux sont fixées avec le maintien des taux de 2017 soit 16.13% pour la taxe d'habitation, 21.08% pour la taxe foncière bâti et 43.24% pour la taxe foncière non bâti.

- **74** – dotations et participations : 983 800 € (en 2017 : 1 004 800 €)

7411 – la dotation d'Etat n'est pas encore connue.

- 75 – autres produits de gestion courante : 264 000 € (269 000 € en 2017)

Dans ce chapitre, le reversement de l'excédent du budget du camping (délibération prise en fin d'année) au compte 7551 : 80 000 €

- **76** – produits financiers : 0 €

77 – produits exceptionnels : 2 976 € (2 623 € en 2017)

- 002 – résultat reporté : 1 006 224 € (voté au CA 2017)

Total des recettes de fonctionnement : 5 108 000 €

Dépenses d'investissement

Les principales nouvelles dépenses d'investissement pour 2018 sont liées à :

Un programme d'éclairage public : 169 000 €

Inscription du programme pour la réhabilitation de l'entrepôt des sels : 10 410 000 €

Travaux dans les logements communaux : 70 000 €

Panneaux lumineux : 23 400 €

Restauration des remparts de la place St Martin – 1ère phase – 700 000 €

Toiture de l'Eglise : 300 000 €

Sanitaire place du Docteur Lomier : 65 000 €

La restauration des parties de l'estacade endommagées, 15 000 €

Horodateurs: 199 000 €

Sanitaire public base de kayak : 35 000 € Toiture salle de Ribeauville : 28 000 € Toiture salle cour de la mairie : 13 000 €

Mur cimetière : 20 000 €

Renforcement falaise (Tour Guillaume) : 20 000 € Achat parcelle route de Ribeauville : 2 500 €

Passerelle: 281 000 €

Provision pour la restauration de la salle du casino : 60 000 € Aménagement des nouveaux services techniques : 320 000 €

Citystade couvert : 202 000 €

Divers matériels services techniques : 69 300 €

Total des dépenses d'investissement : 13 711 000 €

Recettes d'investissement :

Inscription de l'affectation du résultat 2017 pour un montant de 1 382 070 € Inscription du FCTVA, de la taxe locale d'équipement : 291 605 € Virement de la section de fonctionnement fixée à 1 595 000 € Inscription vente des parcelles Cavée Levesque Inscription de l'immeuble du 19 rue de la Ferté Inscription de diverses subventions et participations Inscription d'un emprunt de 3 905 000 €

Total des recettes d'investissement : 13 711 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve, à l'unanimité, les taux d'imposition des trois taxes comme ci-dessous :

. Taxe d'habitation : 16,13

. Taxe foncière bâti: 21,08

. Taxe foncière non bâti: 43,24

- Approuve, à l'unanimité, le budget primitif de la commune pour l'année 2018 qui s'équilibre de la façon suivante :

5 108 000 € en section de fonctionnement 13 711 000 € en section d'investissement

- Autorise Monsieur le Maire à mandater les participations à charges intercommunales sur l'article 6554,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes délibérations afin de demander des subventions pour chaque opération sur la base du budget voté, et à engager toutes démarches nécessaires à l'accomplissement des projets énumérés.

2- Vote du budget du camping municipal pour l'année 2018

Monsieur le Maire rappelle que le camping municipal est géré jusqu'en 2024 par un délégataire. Il n'y a donc plus beaucoup de mouvements comptables sur ce budget. Il n'y a d'ailleurs plus d'emprunt sur ce budget depuis maintenant 3 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité, le budget annexe primitif 2018 du camping municipal qui s'équilibre de la façon suivante :

93 000 € en section de fonctionnement 0 € en section d'investissement

3- Vote du budget du service de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2018

La section d'exploitation en dépenses et en recettes reprend la totalité du fonctionnement de l'année 2018 en ajustant certains postes. Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 462 000 €.

Monsieur le Maire apporte les explications concernant le document proposé et détaille la liste des investissements hors restes à réaliser 2017 déjà détaillés à l'occasion du vote du compte administratif 2017, à savoir :

Des branchements neufs, l'installation d'un compteur de sectorisation, changement des canalisations eau potable et eaux usées dans le quartier des pêcheurs (300 000 €), l'installation de la télérelève (120 000 €), un poste de relèvement à l'Abbaye, de poteaux d'incendie et du matériel d'entretien de la STEP.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 1 323 000 €.

Un emprunt est nécessaire à l'équilibre du budget d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe primitif 2018 du service de l'eau et de l'assainissement qui s'équilibre de la façon suivante :
 - 1 462 000 € en section de fonctionnement
 - 1 323 000 € en section d'investissement
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes délibérations afin de demander des subventions pour chaque opération sur la base du budget voté.

4- Adhésion au groupement de commandes de Somme Numérique pour les marchés de services de communications électroniques et de connectivités associées

Considérant l'intérêt de participer à un marché mutualisé de prestations de services de communications électroniques en groupement de commandes afin de bénéficier d'économies tarifaires sur ces services,

Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatives aux marchés publics,

Vu la délibération n°5 du Comité Syndical du Syndicat Mixte Somme Numérique du 22 juin 2009 portant approbation de l'Acte constitutif du groupement de commandes « Somme Numérique Téléphonie » portant sur les services de communications électroniques et de connectivité associée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- Article 1 : La Commune de Saint-Valery-sur-Somme adhère au groupement de commandes, dont le coordonnateur est le Syndicat Mixte Somme Numérique, pour les marchés de services de communications électroniques et de connectivités associées.
- Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte constitutif du groupement de commandes et à représenter la Commune ou à se faire représenter dans les commissions prévues par cet acte constitutif.
- Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

5- Avenant à la convention de partenariat relative à la candidature du territoire au label Pays d'Art et d'Histoire

Le Conseil Municipal

Vu la délibération du conseil Municipal du 26 février 2015 relative à la candidature de la commune au label Ville ou Pays d'Art et d'Histoire,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 juillet 2016 relative à la convention de partenariat relative à la mise en œuvre de la candidature du territoire au label Pays d'Art et d'Histoire

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2017 relative à la labellisation du territoire en Pays d'Art et d'Histoire

Considérant l'obligation pour les communes à l'origine de la démarche comme Saint-Valery-sur-Somme de signer un avenant à la convention de partenariat relative à la mise en œuvre de la candidature du territoire au label Pays d'Art et d'Histoire. Les modifications dans la convention s'attachent à la représentation politique (notamment pour le SMBSGLP) et l'intégration des nouvelles intercommunalités.

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention de partenariat visant à organiser les modalités et moyens administratifs, techniques et financiers permettant de mettre en œuvre le processus de demande de label pour le territoire. Les communes signataires de la présente convention s'engagent ainsi dans le processus de demande de labellisation de leur territoire en Pays d'Art et d'Histoire,
- Nomme Stéphane Haussoulier et Bernard Lefebvre, délégués titulaires, et Clémence Froissart et Pascal Neuvillers, délégués suppléants au comité de pilotage.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents afférents à la démarche d'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire.

6- Questions et informations diverses

. (

a. Achat de supports vélos – convention avec BS3V

Monsieur le Maire rappelle le projet d'achat de supports vélos par l'intermédiaire du Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées et ainsi obtenir des subventions de la Région et dudit Syndicat.

La commune est intéressée par l'achat de 30 supports pour un coût à charges de la commune déduction faite de la subvention du Conseil Régional et de la subvention de BS3V, de 1533,60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide l'achat de 30 supports vélos par l'intermédiaire de BS3V et ainsi obtenir les subventions de 40% du Conseil Régional et de 20% de BS3V.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tous documents afférents à la présente délibération.

b. <u>Création de postes</u>

Afin de régulariser les situations de trois agents en contrat à durée déterminée, Monsieur le Maire propose de créer trois postes d'adjoint technique territorial de 2ème classe à temps complet (35h) pour le fonctionnement des services techniques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité,

- Décide la création de trois postes d'adjoint technique territorial de 2ème classe à temps complet
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente.
 - c. Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard Approbation des statuts

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, les nouveaux statuts du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard, qui viennent ce jour d'être validés par le comité syndical du SMBDSGLP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité,

- Approuve les nouveaux statuts du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile à l'exécution de cette délibération.

Remarques des conseillers municipaux

Monsieur Neuvillers souhaite avoir des précisions sur les contrats de location de la Buvette de la Plage et de la Terrasse. Monsieur le Maire répond à l'ensemble de ses interrogations.

La Secrétaire de Séance

Le Maire